FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

Procès-verbal du Comité Stratégique Emploi-Formation

Réunion du :	**Jeudi 13 mars 2025**
à :	**14h**
Présidence :	MME. Elodie CROCQ
Présents :	MM. Laurent CHATREFOUX, Antoine EMMANUELLI, Didier ESOR, Baptiste FAROCHE, Daniel FONTENIAUD, Hubert FOURNIER, Sylvain GRIMAULT, Philippe LE YONDRE, Joël MALIN, Alain SARS
Assiste à la séance :	MM. Vincent CHEVALIER et Valentin COUDERT
Excusé(e)(s) :	MME. Estelle MORIN MM. Marc KELLER, Didier VALSAQUE

En préambule, Baptiste FAROCHE présente aux membres les missions du Comité Stratégique Emploi Formation (CSEF). Elodie CROCQ, nouvelle Présidente du CSEF, introduit son parcours et témoigne de son enthousiasme pour présider ce Comité. Elle propose un tour de table pour que chaque membre puisse se présenter.

I. Bilan des dossiers de suivi des IR2F 2024/25

Un bilan du contrôle des partenaires réalisé via le dossier de suivi lors des réunions de Ligues en fin d'année 2024 est présenté aux membres du CSEF. Ce bilan est plutôt positif :

- Les IR2F respectent ou se sont mis en conformité sur une grande majorité des critères du contrôle
- Les IR2F ont respecté les volumétries définies par le CSEF pour 2024/25

Des axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés :

- Les informations diffusées sur les sites web et les documents support (règlements, handicap, …) peuvent parfois ne pas être à jour
- La composition du jury plénier doit respecter le règlement de la formation, notamment au niveau de l'indépendance des membres externes
- Les membres du jury plénier doivent être formés à leur rôle et à la déontologie
- Le suivi de la bonne réalisation par les stagiaires et apprentis de leur demande d'attestation auprès de la DRAJES doit être systématisé
- L'encadrement pédagogique doit respecter les préconisations de la DTN

Des ateliers thématiques dédiés seront organisés lors du séminaire formation regroupant l'ensemble des Ligues la semaine prochaine.

Le cas particulier de la Ligue de Paris Île-de-France de Football est discuté entre les membres à la suite de la transmission incomplète des éléments comptables alors qu'il s'agit d'une obligation définie dans les Conventions FFF/IEFF/IR2F. Le CSEF demande à l'IEFF de rédiger un courrier de rappel pour la Ligue de Paris Île-de-France de Football sur ce point.

II. Habilitation des IR2F 2025/26

Un bilan des dossiers d'habilitation transmis par les Ligues pour la saison 2025/26 est présenté aux membres du CSEF :

- Les IR2F ont respecté la procédure en transmettant les informations et documents demandés
- Les demandes de volumétrie sont, dans l'ensemble, cohérentes
- Les compositions de jury ont évolué à la suite du précédent contrôle des partenaires (membres externes, formation des jurés, …)

Des axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés :

- Les compositions de jury plénier n'intègrent pas de suppléants pour 10 IR2F
- Les préconisations d'encadrement des stagiaires par la DTN ne sont pas respectées pour 3 IR2F
- Les dates de formation en apprentissage font l'objet d'une vigilance pour certains IR2F

Le CSEF demande à l'IEFF d'ajouter ces exigences aux courriers d'habilitation en fonction de chaque Ligue.

Les dossiers d'habilitation permettent également aux IR2F d'exprimer leurs souhaits de volumétrie sur les différentes formations professionnelles en continue ou en apprentissage. L'encadrement de la volumétrie a été mis en place dans un objectif de développement de l'employabilité sur nos formations et à la suite des recommandations de la Commission de la certification professionnelle de France Compétences lors du renouvellement de l'enregistrement au RNCP du Brevet Moniteur de Football (BMF) et du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) en 2023. En deux saisons, cette politique a permis une forte réduction des entrées en formation sur le BMF et le BEF.

Les règles de la détermination des volumétries sont rappelées aux membres du CSEF :

- La volumétrie est déterminée par Ligue par le CSEF pour la saison suivante
- Les redoublants de l'année en cours sont comptabilisés
- Les diplômés par la voie de la VAE ne sont pas comptabilisés

Au vu de l'écart du taux d'employabilité entre le BMF Traditionnel et le BMF Apprentissage, le CSEF décide d'empêcher le basculement de l'apprentissage vers le traditionnel sur le BMF même si la volumétrie globale est respectée.

Le CSEF décide d'appliquer la même hypothèse de calcul que la saison précédente pour la détermination des volumétries pour chaque Ligue :

- BMF Traditionnel :
    - 1 session par Ligue (24 stagiaires)
    - 2 sessions pour les Ligues > 300 000 licenciés

- BMF apprentissage :
    - Ligues > 180 000 licenciés : 3 sessions
    - ⇨ 4 stagiaires/apprentis retirés pour les Ligues entre 180 et 200 000 licenciés
    - Ligues < 180 000 licenciés : 2 sessions

⇨ 4 stagiaires/apprentis retirés pour les Ligues < 150 000 licenciés

- BMF apprentissage club pro : maintien des sessions et non-prise en compte de la première session. A partir de la deuxième, comptabilisation comme une session d'apprentissage,
- BMF apprentissage bi-qualifiant : maintien des sessions et prise en compte comme une session d'apprentissage

- BEF traditionnel/apprentissage :
  - 1 session par Ligue
  - 2 sessions pour les Ligues > 300 000 licenciés

Le CSEF demande qu'un bilan de cette hypothèse soit mis en place pour une éventuelle évolution des règles pour les habilitations de la saison 2026/27.

Le CSEF décide de valider les volumétries suivantes pour chaque Ligue pour la saison 2025/26 :

	Volumétrie 2024/25									
	Brevet de Moniteur de Football Traditionnel	Brevet de Moniteur de Football Apprentissage	Brevet de Moniteur de Football Club professionnel	Brevet de Moniteur de Football DEUST - Première année	Brevet de Moniteur de Football RPMS - Première année	Brevet de Moniteur de Football BPJEPS - Première année	Brevet d'Entraîneur de Football Traditionnel	Brevet d'Entraîneur de football Apprentissage	Total Brevet de Moniteur de Football	Total Brevet d'Entraîneur de Football
Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football	24	48		24			16	8	96	24
Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football	20	24	15	25			12	12	84	24
Ligue de Bretagne de Football	24	48					18	6	72	24
Ligue Centre Val de Loire de Football	20	48					19	5	68	24
Ligue Corse de Football			24						24	0
Ligue du Grand Est de Football	24	60	15				18	6	99	24
Ligue de Football des Hauts de France	24	48	48				16	8	120	24
Ligue Méditerranée de Football	24	24	32				20	4	80	24
Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine	24	66					16	8	90	24
Ligue de Football de Normandie	12	32			24		12	12	68	24
Ligue de Football d'Occitanie	24	48					18	6	72	24
Ligue de Paris Île de France de Football	48	72					33	15	120	48
Ligue de Football des Pays de la Loire	24	48				20	20	4	92	24
Total	292	566	134	49	24	20	218	94	1085	312

Le CSEF demande à l'IEFF de communiquer aux IR2F les décisions prises et d'en assurer le suivi.

III. Modifications réglementaires

Les principales modifications réglementaires pour les titres à finalité professionnelle pour la saison 2025/26 sont présentées :

- Précisions sur l'équipe pédagogique
- Transformation de la journée d'absence pour convenance personnelle en deux demi-journées
- Précisions sur la procédure disciplinaire
- Ajout de règles déontologiques et de l'obligation d'avoir suivi une session d'information pour les membres des jurys
- Intégration du contrôle de demande de la carte professionnelle auprès des DRAJES par les stagiaires et d'éventuelles sanctions en cas de non-respect
- Précisions sur la VAE (recevabilité, accompagnement, durée de l'entretien)

Chaque titre à finalité professionnelle fait ensuite l'objet de modifications réglementaires particulières pour la saison 2025/26 :

- Brevet de Moniteur de Football (BMF)
  - Droit au redoublement pour les stagiaires ayant un livret de formation ouvert depuis le renouvellement de l'enregistrement du diplôme au RNCP en 2023

- Suppression de la possibilité de conserver la validité d'une épreuve du Bloc 2

- Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)
  - Limitation à deux tests de sélection pour chaque candidat
  - Suppression de la possibilité de réaliser le test sous format de lettre de motivation
- Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF)
  - Réduction du nombre de stagiaires en formation de 18 à 14 pour améliorer l'accompagnement individuel des candidats et favoriser l'employabilité
  - Evolution des prérequis avec la prise en compte de plusieurs expériences différentes pour obtenir le total demandé
- Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football (BEPF)
  - Evolution des prérequis avec la prise en compte de plusieurs expériences différentes pour obtenir le total demandé

Enfin, à la suite du dépôt du dossier de renouvellement pour l'enregistrement au RNCP du BEFF et du BEPF, certaines modifications réglementaires ont dû être effectuées pour correspondre aux attentes du Vadémécum de France Compétences :

- Refonte de la composition du jury plénier pour passer de 7 à 6 membres
- Présidence du jury plénier par la personne qualifiée en football extérieure à l'organisme certificateur
- Dissociation entre la formation et le jury d'épreuves : le coordinateur de la session et le tuteur du stagiaire ne peuvent être évaluateurs. Seul l'un des deux évaluateurs du jury d'épreuves peut être un formateur de la session de formation.

Le CSEF valide les modifications réglementaires des titres à finalité professionnelle du BMF, BEF, BEFF et BEPF pour la saison 2025/26.

IV. Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative (CDSSA)

Baptiste FAROCHE présente aux membres du CSEF les caractéristiques de la formation « Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative » (CDSSA) pour laquelle l'IEFF va demander l'habilitation auprès de l'organisme certificateur de la branche Sport.

Au vu des contraintes et de l'engagement nécessaire pour mettre en place cette formation, le CSEF affirme l'importance de désigner un responsable pédagogique dédié qui pourra y consacrer une majorité de son temps de travail. Un Conseiller Technique ne peut donc pas occuper un tel rôle.

Le CSEF décide d'habiliter les Ligues suivantes en apportant pour certaines des réserves par courrier :

- Ligue de Bretagne de Football
- Ligue du Grand Est de Football
- Ligue de Football des Hauts-de-France
- Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football
- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Le CSEF décide d'habiliter les Ligues suivantes sous conditions de fournir des modifications ou éléments complémentaires :

- Ligue Méditerranée de Football
- Ligue Centre Val-de-Loire de Football

Le CSEF valide le tarif du CDSSA en formation continue à 5000€. Un plan de communication sera initié une fois l'habilitation obtenue.

V. Composition de jurys

Le CSEF valide les compositions des jurys suivants :

- Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football :

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury ou son représentant	Pierre MANKOWSKI	David GUION
Président de la FFF ou son représentant	Elodie CROCQ	Marc KELLER
DTN ou son représentant	Hubert FOURNIER	Patrick PION
Cadre Technique de la FFF ou son représentant	Fabien MERCADAL	Laurent LAUZUN
UNECATEF	Sylvain MATRISCIANO	Richard DEZIRE
FOOT UNIS	Matthieu BERDAH	Morgane DUVAL

- Brevet d'Entraîneur Formateur de Football :

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury ou son représentant	Manuel PIRES	David GUION
Président de la FFF ou son représentant	Elodie CROCQ	Marc KELLER
DTN ou son représentant	Hubert FOURNIER	Patrick PION
Cadre Technique de la FFF ou son représentant	Laurent LAUZUN	Fabien MERCADAL
UNECATEF	Sylvain MATRISCIANO	Richard DEZIRE
FOOT UNIS	Matthieu BERDAH	Morgane DUVAL

- Brevet de Moniteur de Football - Futsal

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Hubert **FOURNIER**	
Représentant de la FFF	Cédric **BETTREMIEUX**	
Cadre technique de la FFF	Emmanuel **VANDENBULCKE**	
Cadre technique de la FFF	Fabrice **MOREL**	
Personne qualifiée	Philippe **COUCHOUX**	
Représentant de l'UNECATEF	Sylvain **MATRISCIANO**	
Représentant U2C2F	Jean-Pierre **SABANI**	

- Brevet d'Entraîneur de Football – Océan Indien

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Guillaume **BROUSTE**	
Président de la Ligue	Mohamed **BOINARIZIKI**	Rosaire **MORISCOT**
Cadre technique de la FFF	Jimmy **BEHLOW-PHYLOS**	
Cadre technique de la FFF	Kévin **ASSATI**	
Personne qualifiée	Marie-Sophie **DELARUE**	Nicolas **VOUILLON**
Représentant de l'UNECATEF ou du GEF	Shakir **AKHOONE**	**Bahedja SOUHAILI**
Représentant de l'U2C2F ou de l'AEF	Axel **FASY**	Moalana **OILI**

- Brevet de Moniteur de Football - Guyane

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Teddy **MORAND**	
Président de la Ligue	Steven **CAROUPANAPOULLÉ**	
Cadre technique de la FFF	Arnaud **KLOETZLEN**	
Cadre technique de la FFF	Marvin **DESMANGLES**	
Personne qualifiée	Alain **MIJDT**	
Représentant de l'UNECATEF ou du GEF	Marie-Rose **CAREME**	
Représentant de l'U2C2F ou de l'AEF	Albert **DANRAL**	

La prochaine réunion du Comité Stratégique Emploi Formation se tiendra le 16 mai 2025 à 10h la Fédération Française de Football ou en visioconférence.